30

Commission permanente

Séance du 11 mars 2024

Rapporteur : Mme LEMONNE

49221

11 - Mobilités

Fonds européen de développement régional - Mobilités - Plan de financement - Création piste cyclable à haut niveau de service Bourg-des-Comptes - Crevin

Le lundi 11 mars 2024 à 15h42, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. LAPAUSE (pouvoir donné à Mme BRUN), M. MARCHAND (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h00.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1er juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 5 décembre 2022 relative aux travaux d'aménagement de la RD 48 entre Bourg-des-Comptes et Crevin (RN 137) avec requalification de la voie et création d'une piste cyclable ;

Expose :

Dans le cadre du programme opérationnel Fonds européen de développement régional 2021-2027, le Département a pré-candidaté à l'appel à projet Fonds européen de développement régional sur les mobilités pour le dossier « Création d'une piste cyclable à haut niveau de service entre Bourg-des-Comptes et Crevin ». Le Comité de sélection s'est réuni le 19 octobre 2023 et a donné un avis favorable pour la pré-sélection du dossier.

La création de cette piste cyclable est justifiée par son potentiel de développement de l'usage du vélo. Le trafic journalier important sur la RD 48 (6 000 véhicules / jour dont 5 % de poids lourds en 2019) et les caractéristiques de la voie (largeurs de chaussée et d'accotements réduits) n'incitent pas les cyclistes, en particulier à partir de Bourg-des-Comptes, à emprunter cet itinéraire au quotidien pour se rendre à l'air de covoiturage de Bel-Air (RN 137) mais aussi dans les zones d'activités de La Mafay et de Bel-Air (Commune de Crevin). L'infrastructure permettra aussi de relier Crevin à la gare SNCF de Bourg-des-Comptes - Guichen par une liaison sécurisée à haut niveau de service.

Les travaux d'aménagement de la RD 48 entre Bourg-des-Comptes et Crevin (RN 137) comprenant la réalisation de la piste cyclable ont débuté le 16 juin 2023 et sont réalisés par le groupement d'entreprises Pigeon Terrassement / Société rennaise de travaux publics pour un montant de 3 934 972,95 euros HT, soit 4 721 967,54 euros TTC. Les travaux spécifiques à la piste cyclable ont été estimés et proratisés à 25 % du montant du marché soit 983 743,24 euros HT.

La subvention mobilisable pour ce projet est de 40 % du montant des travaux pour la piste cyclable soit 393 497,30 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux se décompose ainsi :

- Dépenses : Marché public de travaux de la piste cyclable pour un montant de 983 743,24 euros HT,
- Recettes : 590 245,94 euros HT par le Département et 393 497,30 euros HT de fonds européens.

Décide :

- d'approuver le plan prévisionnel de financement des travaux de réalisation de la piste cyclable à haut niveau de service entre Bourg-des-Comptes et Crevin ;

- de déposer un dossier de candidature et de solliciter une subvention européenne au titre du Fonds européen de développement régional pour la réalisation de ces travaux.

Vote :

Pour : 54	Contre : 0	Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 12 mars 2024 ID : CP20242162	Pour extrait conforme Signé électroniquement le mercredi 13 mars 2024 Pour le Président et par délégation, La cheffe du Service de l'assemblée Blandine GUIHEUX